



Service de l'interaction citoyenne
Participation publique

Mandaté : Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

No de dossier : R.C.A.2V.Q. 247

1 Date, événement et lieu	2 Origine	3 Objet
Demande d'opinion <input type="checkbox"/> Demande d'opinion et assemblée publique de consultation LAU <input checked="" type="checkbox"/> Tenue le 15 mai 2019 à 19 h, au Centre communautaire Lebourgneuf, salle multifonctionnelle	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Conseil exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Projet de modification intitulé Règlement modifiant le <i>Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme</i> relativement aux zones 21707Rb et 21707Cc, R.C.A.2V.Q. 247 (rue Jean-Perrin)

4 Présences

Membre avec droit de vote : Mesdames Lise Bilodeau, Liane Bourdages, Lise Villeneuve, Samar Ibnourachik, Nathalie Paquet-Bélanger et Cynthia Fauteux, ainsi que messieurs André Dalaire et Jean Guylar Darcelin.

Membre sans droit de vote : Mme Dominique Tanguay, conseillère du district des Saules

Personne-ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation et préparation du rapport : M. Jason Fournier, conseiller en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

5 Informations présentées

- Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la Politique de consultation publique de la Ville de Québec.
- Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la tenue de la consultation publique.
- Fiche synthèse présentant le projet de modification réglementaire.

- Mention que le projet de modification R.C.A.2V.Q. 247 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
- Présentation du projet de modification R.C.A.2V.Q. 247 par la personne-ressource.

6 Suivi recommandé

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement d'adopter le projet de Règlement R.C.A.2V.Q. 247.

7 Options soumises au vote		8 Description des options
Option	Nombre de votes	<p>Option A – Accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de Règlement</p> <p>Option B – Statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande.</p>
A.	9	
B.	0	
Abstention	0	
Total	0	

9 Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : 4
4 femmes; 0 homme
Nombre d'intervenants: 1

Une citoyenne se préoccupe de possibles problèmes d'évacuation de l'eau. Elle est d'avis que les réseaux sanitaires et d'eaux pluviales de la Ville ne suffisent pas. Elle donne en exemple les inondations récentes dans certains quartiers de la Ville. Elle se demande si les réseaux sont en mesure d'absorber la quantité d'eau supplémentaire.

Réponse de la Ville: Depuis plusieurs années, chaque projet de développement doit avoir la retenue des eaux sur le terrain, par différents équipements. Cela a pour but de s'assurer que le débit d'eau réseau ne dépasse pas la capacité des réseaux sur place. Selon l'état, la nature et des caractéristiques des infrastructures, on peut aller à 25 litres par seconde maximum, voire jusqu'à 35 ou 50 litres par seconde dépendamment des réseaux. Le débit excédentaire doit être retenu sur le terrain.

Il a été déterminé que le réseau était suffisant pour recevoir les eaux des deux bâtiments faisant face au boulevard Lebourgneuf. L'excédent des eaux pluviales des autres bâtiments doit se jeter directement dans le bassin de rétention. Une contre-expertise a été réalisée par le service d'ingénierie à la Ville où les données recueillies ont été comparées aux données d'ingénierie des promoteurs.

10 Questions et commentaires du conseil d'administration

Aucune.

11 Suivi recommandé

Transmettre à la direction de l'Arrondissement des Rivières

Approuvé par :

Signé

Mme Lise Bilodeau
Présidente
Conseil de quartier Neufchâtel-Est-Lebourgneuf

24 mai 2019

Préparé par :

Signé

Jason Fournier
Conseiller en consultations publiques
Service de l'interaction citoyenne

24 mai 2019